

Le drone et ses atouts

Le drone permet de réaliser des prises de vues, en vidéo comme en photo. Et ce, dans de nombreuses situations, en extérieur ou en intérieur.

Le drone a de nombreux atouts pour séduire le monde viticole. Grâce à lui, il est possible de réaliser des prises de vues dans des situations inaccessibles avec un appareil photo. «*C'est ce que propose Champadrone*», annonce Anthony Iste qui vient de lancer sa société. Sa spécialité : la prise de vue aérienne par drone civil professionnel. «*Champadrone offre des prestations photographiques et audiovisuelles aériennes dans le spectre visible, précise le jeune entrepreneur. Nous fournissons des photos et des "rushs" vidéo bruts, avec ou sans post-traitement*». Sachant qu'avec post-traitement, la prestation peut inclure l'orthophotographie ou la photogrammétrie pour réaliser de la mesure de parcelle, de la représentation 3D, du calcul de volume (cubature), ou des photos panoramiques à 360°.

Valoriser un patrimoine, un bâtiment

Pour offrir des images de qualité dans toutes les situations, Champadrone dispose d'équipements professionnels : drone quadricoptère (Inspire 1 de DJI), drone hexacoptère (Typhoon H), différentes caméras et capteurs pour la prise de vue au sol et en



Via des plans larges ou rapprochés, le drone est un bon moyen pour valoriser un patrimoine touristique.

vol. «*Les caméras sont capables de produire de la HD (720p), de la Full HD (1080p), de l'UHD (3840x2160 pixels) et de la 4K (4096x2160 pixels)*», détaille Anthony Iste. Les matériels stabilisés sont performants : «*il est quasiment impossible de détecter la moindre vibration sur le média*».

Selon le matériel choisi, le drone peut évoluer jusqu'à une hauteur de 150 m (maximum autorisé par la réglementation). Il peut réaliser des plans larges ou rapprochés. Il peut ainsi permettre de valoriser un patrimoine tou-

ristique, d'inspecter aisément des lieux difficiles d'accès, de survoler des zones qui jusqu'à exigeaient l'intervention plus onéreuse, d'un hélicoptère ou d'un ULM. «*Les situations sont aussi nombreuses que variées*», remarque le dirigeant de Champadrone qui rayonne sur les départements de l'Aisne, les Ardennes, la Marne et l'Aube.

Le drone permet de réaliser des prises de vues dans des situations inaccessibles avec un appareil photo.

«*Nous réalisons aussi des vols à l'intérieur de bâtiments, ce qui exige de l'expérience et de la dextérité*», ajoute-t-il. Titulaire d'un certificat de télépilote, ce passionné de technologies ne manque pas d'idées pour utiliser le drone dans un maximum de situations. Pour une exploitation viticole, il est possible d'imaginer un film promotionnel basé sur des images aériennes de la propriété et des parcelles de vignes, ou de l'intérieur de grands bâtiments comme les pressoirs ou les cuveries.

A. Verzeaux



Titulaire d'un certificat de télépilote, Anthony Iste propose aussi des vols à l'intérieur de bâtiments.

